



CAHIER DE CHARGES ORGANISATIONS 2022-2023

TENNIS EN CHAISE

VERSION SEPTEMBRE 2022

En collaboration avec

LISTE DES ABRÉVIATIONS ET DÉFINITIONS

ITF	International Tennis Federation
FRBT	Fédération Royale Belge de Tennis
AFT	Association Francophone de Tennis
LHF	Ligue Handisport Francophone
TV	Tennis Vlaanderen

RENSEIGNEMENTS FÉDÉRATIONS

Ligue Handisport Francophone

Avenue du Centenaire, 69 - 6061 Charleroi

Tel: +32 (0)71.10.67.50

Email: info@handisport.be

www.handisport.be



Association Francophone de Tennis

Chaussée de Marche, 935C – 5100 Wierde

Tel: +32 (0) 81.55.41.70

Email: info@aftnet.be

www.aftnet.be



Tennis Vlaanderen

Louizappoortgalerij, 203 bus 3 – 1050 Bruxelles

Tel: +32 (0)2.548.03.00

Email: info@tennisvlaanderen.be

www.tennisvlaanderen.be



TABLES DES MATIÈRES

LISTE DES ABRÉVIATIONS ET DÉFINITIONS.....	2
RENSEIGNEMENTS FÉDÉRATIONS.....	3
TABLES DES MATIÈRES.....	4
1. GÉNÉRALITÉS.....	5
A. Les critères nationaux.....	5
B. Les compétitions « open ».....	6
C. Le Championnat de Belgique (CB).....	6
2. SOUTIEN.....	7
A. Les critères nationaux et les compétitions “open”.....	7
B. Le Championnat de Belgique (CB).....	7
3. ACCESSIBILITÉ.....	7
4. ARBITRAGE.....	8
5. DIVERS.....	8
A. Spécificités CB.....	8
B. Communication.....	9

1. GÉNÉRALITÉS

Tennis Vlaanderen (TV), la Ligue Handisport Francophone (LHF) et l'Association Francophone de Tennis (AFT), collaborent ensemble au bon fonctionnement et à la bonne organisation des compétitions officielles du tennis en chaise. Ces dernières sont les critères nationaux (6 étapes « hiver » et 6 étapes « été »), les compétitions « open » et le Championnat de Belgique.

A. Les critères nationaux

- La saison du challenge national de tennis en chaise débute au mois de décembre pour se terminer au mois de septembre de l'année suivante. Les critères nationaux sont organisés en 2 parties :
 - o La période « hiver » (de décembre à avril)
 - o La période « été » (de mai à septembre)
- Les calendriers sont publiés par TV, la LHF et l'AFT, au plus tard le 15 octobre pour la période hiver ET pour la période été.
- Des priorités d'organisation seront systématiquement offertes aux candidatures en intégration. Il y a une réelle volonté de toutes les parties d'organiser l'ensemble des critères nationaux en intégration.
- Les clubs ont l'entière responsabilité de l'organisation « pratique » du critérium qu'ils organisent-:
 - o le club organisateur peut demander une participation aux joueurs allant de la gratuité à 10 € maximum.
 - o Il prévoit des récompenses remises à tous les participants en fin de journée.
 - o L'invitation est transmise à Tennis Vlaanderen ou à la LHF et à l'AFT au minimum 5 semaines à l'avance → Tennis Vlaanderen ou la LHF et l'AFT transmettent alors celle-ci à tous leurs clubs affiliés. Les invitations et informations pratiques sont également publiées 5 semaines à l'avance sur les sites internet respectifs.
 - o Les balles utilisées lors du critérium seront des balles de tennis jaunes, approuvées par l'ITF et fournies par le club organisateur. Un minimum de 4 balles de la même marque et en bon état doit être disponible pour chaque match.
- Une remise des prix (600 euros à distribuer) sera réalisée lors du dernier critérium de la saison 2022-2023. Ce critérium devra se réaliser dans une région centrale (ex : Leuven – Bruxelles – Waterloo). 300€ TV + 150€ AFT + 150€ LHF : ces sommes sont à verser à l'AFT ou à TV (en fonction du lieu de l'organisation du dernier critérium). TV ou l'AFT réalisent le nécessaire pour offrir les « prize money » aux joueurs récompensés :

- Cérémonie de remise de prix (bilingue)
- Présence de Tennis Vlaanderen, l'AFT et la LHF.
- ➔ Le club organisateur fait le nécessaire pour offrir un environnement propice à la remise des prix finale. Le club organisateur assure un accueil chaleureux et bilingue aux représentants présents.

B. Les compétitions « open »

- Ces compétitions accueillent tant des joueurs en chaise que des joueurs valides.
- L'appel à candidature est lancé simultanément aux critères nationaux. Une candidature sera retenue pour l'été 2023 du côté francophone et une du côté néerlandophone.
- Cette organisation est un projet test – dans ce cadre les organisations peuvent prendre diverses formes :
 - Double mix :
 - Valide – joueur en chaise
 - Joueur en chaise – valide en chaise
 - Valide en chaise – valide en chaise
 - Simple :
 - Joueur en chaise – valide
 - Joueur en chaise – valide en chaise
 - Valide en chaise – valide en chaise
- ➔ Pour cette édition 2023, l'AFT et la LHF préconisent une organisation où tous les joueurs s'affronteront en chaise (double et simple).
- Le club organisateur doit disposer d'un minimum de 3 terrains intérieurs.

C. Le Championnat de Belgique (CB)

- Le CB est organisé à tour de rôle par un club de l'AFT (LHF) – un club de Tennis Vlaanderen.
- Le CB clôture la saison été.
- Le club désirant organiser le CB doit poser sa candidature au Belgian Paralympic Committee (BPC) **avant le 15 janvier**. Le BPC reconnaît et officialise un seul CB par an. L'organisateur du CB doit respecter le règlement d'organisation des CB publié par le BPC.
 - ➔ Les deux types de compétitions doivent suivre les règlements de tennis en chaise (national – international). Les inscriptions se font via « www.atfnet.be » ou via le site de Tennis Vlaanderen (www.tennisvlaanderen.be). Les invitations doivent être envoyées par l'organisateur à la LHF et à l'AFT au moins 5 semaines à l'avance en français et en néerlandais. Les résultats sont envoyés à la LHF dans les 48h qui suivent la fin du CB ou (de l'étape) du critérium.

2. SOUTIEN

A. Les critères nationaux et les competitions “open”

- Pour les clubs francophones organisateurs d'un critérium national, la LHF attribue un subside de 200€. Pour en bénéficier, le club doit rentrer le document de demande de soutien, téléchargeable sur le site internet de la LHF, au minimum 5 semaines à l'avance ET respecter les critères y étant mentionnés.
- Pour les clubs néerlandophones organisateurs d'un critérium national, Tennis Vlaanderen attribue un subside de 150€. Chaque club organisateur a la possibilité de demander un subside supplémentaire à Sport Vlaanderen.

B. Le Championnat de Belgique (CB)

- Le BPC attribue un subside de 750€.
- Le BPC fournit les médailles (1or-1argent-2bronzes/catégorie). Pour en bénéficier, le club doit en formuler la demande à Tennis Vlaanderen - la LHF au moins 5 semaines à l'avance.
- Les balles et un prix pour les vainqueurs sont fournis par l'AFT (la CT LHF le cas échéant) aux clubs francophones et Tennis Vlaanderen aux clubs néerlandophones.
- Les prestations des officiels sont prises en charge par l'AFT (clubs francophones) ou Tennis Vlaanderen (clubs néerlandophones).

➔ La location des terrains et des infrastructures, les frais de catering des officiels, les lots pour les finalistes et les « welcome packs » (au minimum une bouteille d'eau) sont à la charge du club organisateur. En cas d'éventuels sponsors concurrentiels à TV, l'AFT, la LHF ou au BPC, le club organisateur s'engage à prendre contact avec l'association correspondante au préalable pour convenir d'un arrangement. Les inscriptions payées par les joueurs sont dues au club organisateur.

3. ACCESSIBILITÉ

Idéalement, toutes les infrastructures doivent être adaptées. Le club doit être équipé de :

- 4 terrains accessibles (OU au minimum 1 terrain/5 joueurs)
- 2 vestiaires accessibles
- 1 toilette accessible (si nécessaire remboursée par la CT LHF aux clubs francophones – une liste non exhaustive des sociétés de location est disponible à la LHF)
- 1 cafétéria accessible
- 1 parking accessible

- ➔ Le club organisateur est responsable de la vérification de l'accessibilité. Un local ou un terrain est considéré comme accessible uniquement si le joueur peut s'y rendre seul.

4. ARBITRAGE

- Pour les critères, **les compétitions « open »** et le CB, au minimum un juge arbitre doit être présent
- Le juge arbitre du tournoi valide (cfr. intégration) peut être le juge arbitre du tournoi handisport.
- Dans la mesure du possible, la disponibilité de 2 arbitres (en plus du juge arbitre) serait un indéniable plus
- Le juge arbitre, en collaboration avec le responsable des compétitions (si 2 personnes différentes), sont garants de **la bonne organisation de ces journées compétitives** :
 - Ils réceptionnent les inscriptions et organisent le(s) tableau(x) compétitif(s).
 - Sur place, lors d'imprévus, ils prennent les décisions (en collaboration avec le club organisateur) afin d'assurer le bon fonctionnement de l'événement.
 - Ils transmettent les résultats (et le ranking des critères mis à jour) à Tennis Vlaanderen, l'AFT et la LHF dans les 48h00 qui suivent la fin du critérium (les résultats et le ranking seront ensuite publiés sur les différents sites web).
 - De plus, le juge arbitre devra élire les 3 joueurs les plus fair-play du critérium (1er : 3pts – 2e : 2pts – 3e : 1pt) et envoyer ce classement à Tennis Vlaanderen, l'AFT et la LHF dans les 48h00 qui suivent la fin du critérium.
- La table d'arbitrage doit être équipée d'un ordinateur et d'une imprimante.

5. DIVERS

A. Spécificités CB

- Les organisateurs du CB prennent contact avec un hôtel équipé en chambres adaptées et en informent les joueurs.
- Les organisateurs du CB proposent des repas aux joueurs durant tout l'événement (payant ou non). Le repas du samedi soir est généralement un moment agréable où tous se rassemblent (joueurs, organisateurs, arbitres, coachs, ...).
- L'organisateur doit être disponible (par téléphone) pour toute demande d'information de la part des ligues respectives, des clubs participants.



B. Communication

Tennis Vlaanderen, l'AFT et la LHF collaborent à la mise en place de toutes ces compétitions. Dans ce sens, les logos de Tennis Vlaanderen, de la LHF et de l'AFT doivent se retrouver sur tous les supports communicationnels (invitations – publications – terrains - ...).